



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex  
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : [ajanvier@yonne.fff.fr](mailto:ajanvier@yonne.fff.fr)

## COMITÉ DE DIRECTION

PV 6 CD 1

### PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football 08 Juillet 2020

**Présidence** : M. CAILLIET Christophe

**Présents** : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

**Excusés** : BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, MOUREY Jean, PLEUX Cédric

**Invités** : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), CHANUDET Philippe (membre de la CDA), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique), THOMAS Etienne (CTD DAP 25/90... prochain CT PPF 89)

**Début de séance à 19h10**

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

#### **Carnet de Famille**

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Peggy SEURAT, CTD DAP Côte d'Or pour le décès de sa grand-mère.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Michel LEBLANC, ancien président du District de l'Yonne de Football et membre de la commission d'appel.

### **1. Adoption des Procès-verbaux**

- Adoption du PV 311 CD 20 du 04 juin 2020 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **2. Communication du Président**

#### a) Conseiller technique en charge du PPF

Le Président informe que le recrutement, suite au départ de François RODRIGUEZ en novembre dernier, a été finalisé et que le choix s'est porté sur la candidature d'Étienne THOMAS qui occupe la fonction de CTD DAP dans le District du Doubs - Territoire de Belfort. Etienne prendra ses fonctions à la fin de l'été et sera présent sur les RDV du début de saison (rentrées des éducateurs, Soirée des Champions... etc...). Ce dernier expose son parcours professionnel et les missions qui lui sont confiées par la Ligue et le District.

Le Comité de Direction lui adresse ses vœux de bienvenue.

b) Assemblée Générale électronique de Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football

Le Président informe des modifications des compétitions régionales seniors masculines et féminines (environ 2/3 des délégués présents).

c) Assemblée Générale électronique de la Fédération Française de Football

197 délégués présents en visioconférence, devant se prononcer sur la convention et le protocole financier renouvelant les accords quadriennaux liant la Fédération et la Ligue de Football Professionnel (LFP) pour la période 2020-2024. La convention et le protocole ont été validés à une large majorité.

d) DNCG / Stade Auxerrois

Le Président informe le Comité de Direction des décisions prises par la DNCG lors de l'audience de lundi dernier concernant le Stade Auxerrois. Le Comité de Direction se réjouit du maintien de l'équipe première dans son championnat régional.

e) Renouvellement du Comité de Direction

Le Président demande à l'ensemble du Comité de Direction d'assurer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale électorale qui aura lieu le mardi 10 novembre 2020.

## ❖ Composition du Bureau :

- Président : Christophe CAILLIET
- Secrétaire Générale : Florence BRUNET
- Vice-président : Patrick SABATIER
- Vice-président délégué : Jean-Louis TRINQUESSE
- Vice-président et trésorier : Dominique AMARAL

## ❖ Signatures bancaires :

Le Comité de Direction mandate MM. CAILLIET, AMARAL et Melle Audrey JANVIER pour effectuer toutes transactions bancaires.

f) Valorisation du bénévolat

Dans la continuité des récompenses des bénévoles par la Ligue, et plus particulièrement « le challenge des dirigeants », le Président informe le Comité de Direction de la proposition de cinq dirigeants renvoyée à LBFC le 30 juin 2020 :

- TANARÉ Bernard, Neuvy Sautour
- MALICET Mario, Aillant
- PERREIRA José, Chablis
- EPINETTE Jean Marie, Andryes
- TRUFFAUT André, AJA

g) Service civique

Le Président informe le Comité de Direction que 9 services civiques sont accordés sur tout le territoire de la Bourgogne Franche-Comté, au sein de la ligue et des districts, via l'agrément fédéral. Cette année, les contrats de ces volontaires ne pourront pas excéder 7 mois et il est donc préconisé un début de mission lors des 2 derniers mois de l'année civile 2020.

Pour cette nouvelle saison, le district de l'Yonne disposera d'1 service civique avec un début de mission au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

La demande d'agrément via la DDCSP est faite depuis février 2020, est a été validé cette semaine.

Suivi du dossier par Florence BRUNET et Dominique AMARAL.

h) Démissions

Le Président informe le Comité des démissions de Monsieur Stéphane MOREL de la présidence de la CDA, suite à ses nouvelles fonctions municipales au sein de sa commune, et de Monsieur Michel LEBLANC, membre de la commission d'appel, pour raisons personnelles et de Patrick SABATIER de la présidence de la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).

Le Comité de Direction salue leurs parcours au sein des commissions du District, les remercie pour les services rendus au football icaunais.

La Présidence de la CDA est à pourvoir. Le Président propose la nomination de Philippe CHANUDET.

La Présidence de la CSOE est à pourvoir. Le Président propose la nomination d'Alain MONTAGNE.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

i) Informations relatives à l'arbitrage :

Le Président informe des nouvelles mesures transitoires présentées par la CRA lors du dernier conseil d'administration de la ligue le 23 juin dernier ainsi que les nouvelles règles d'arbitrage pour la saison à venir :

*L'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF qui prévoit que « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires ».*

Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide que :

- Pour la saison 2020/2021, le nombre minimum de matchs à diriger est de 20 pour les arbitres séniors et « jeunes arbitres » et de 10 pour les « très jeunes arbitres ». Les règles de mutualisation s'appliqueront comme préciser dans l'article 33 des Règlements de la Ligue.
- Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison en cours, avant le 31 octobre, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 10.

Par ailleurs, conformément à l'article 48.3 du statut de l'arbitrage de la FFF qui stipule que « la date limite du dépôt de candidatures est laissée à l'initiative des Ligues », Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide, à l'unanimité que la date limite de dépôt des candidatures arbitres est fixée au 1<sup>er</sup> décembre de la saison en cours

j) Projet saison 2020-2021 :

Dans la continuité des réunions de secteurs de la saison 2019-2020, la secrétaire générale propose au Comité de Direction la mise en place d'un projet afin de répondre aux demandes des clubs et de les aider dans leurs démarches administratives et à leur structuration en relation avec les commissions responsables et les techniciens du district.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ce projet.

Le Président et le trésorier sont missionnés pour accompagner ce projet sur le plan budgétaire et l'inscrire au prochain budget prévisionnel.

k) Calendrier des manifestations pour la saison à venir

➤ AG électorale : 10 novembre 2020 à 19 heures dans les locaux du « 89 »

❖ Manifestations :

- Rentrée des Éducateurs : samedi 5 septembre 2020 dans les locaux du « 89 »
- Réunion des éducateurs U7/U9 : samedi 12 septembre 2020 à APPOIGNY
- Assemblée générale des arbitres du District : samedi 12 septembre dans les locaux du « 89 » le matin et à APPOIGNY l'après-midi.
- Soirée des champions mardi 15 septembre 2020 à 19h00 dans les locaux du « 89 »

Les présidents de commissions doivent fournir les dates des principales actions pour le prochain Comité

- Finales des coupes de l'Yonne : 13 juin 2021
- Journée des débutants : 20 juin 2021

l) Championnats 2020-2021

Patrick SABATIER, président de la Commission des Statuts, Règlements et Obligations des clubs présente les propositions concernant la composition des groupes Seniors.

⇒ Concernant la D1, le Comité de Direction valide la composition de ce groupe à 12 équipes : Avallon FCO 3 - Champs Sur Yonne 1 - Chevannes 1 - E.C.N 1 - Gurgy 1 - Héry 1 - Monéteau 1 - Mt St Sulpice 1 - St Bris Le Vineux 1 - Sens Franco Portugais 1 - Toucy 1 - Varennes 1.

⇒ Concernant la D2, le président Christophe CAILLIET souhaite que soit reprise la décision du 4 juin dernier concernant cette division. Il présente les conclusions sur l'intérêt et l'impact d'un brassage général des 2 groupes ([Annexe 1](#)). Après un large débat, le Comité de Direction décide à l'unanimité que la composition des groupes de 2<sup>ème</sup> division sera tirée au sort et valide pour la saison 2020/2021 le système de compensation financière à destination des clubs.

L'organisation du tirage au sort est confiée à Jean-Louis TRINQUESSE, président de la commission sportive. Il se tiendra le mercredi 15 juillet en fin d'après-midi.

⇒ Concernant la D3, le Président propose à titre exceptionnel que les groupes de 3<sup>ème</sup> division soient finalement portés à 12 équipes au lieu de 11 (soit 36 équipes au lieu de 33). Le Comité de Direction valide à la majorité cette proposition et accorde ainsi 9 montées en D3 aux clubs de D4.

Considérant que l'équipe de Joigny 3 (meilleur 3<sup>ème</sup> – coefficient 2,18) ne peut accéder du fait que son équipe 2 évolue en Départemental 3;

Considérant les courriels du club de Gurgy au sujet de leur équipe réserve, et les explications relatives à l'engagement de cette équipe, le président Christophe CAILLIET propose de la rétablir dans ses droits à l'accession en D3 ; le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

Les 3 accédants supplémentaires permettant de porter à 36 équipes la composition des équipes de D3 sont : Gurgy 2, Sens Jeunesse 2 et Fleury la Vallée 2 (meilleur 6<sup>ème</sup>, coefficient 1.73)

Les clubs de Gurgy, Sens Jeunesse et Fleury la Vallée doivent confirmer leur accession par courriel au service compétitions du district (plantelme@yonne.fff.fr) au plus tard le 15 juillet 2020 à 12h. Le Comité de Direction missionne la commission sportive de la composition des 3 groupes de D3 lors de sa prochaine réunion du 15 juillet.

Le bureau du Comité de Direction sera chargé de valider électroniquement cette composition des groupes.

⇒ Concernant la D4, le Comité de Direction invite les clubs engageant une équipe 1 à s'engager avant le 1<sup>er</sup> septembre pour une meilleure organisation du championnat et de la Coupe de l'Yonne.

Le Comité de Direction valide le calendrier général Senior ([Annexe 2](#))

#### m) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé

Pour la saison 2019 / 2020 le District a engagé une prise en charge totale de 7 425 € sur le « reste à charge » des clubs dont les éducateurs ont suivi des formations auprès de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F), et selon les modalités définies en début de mandature.

Pour la saison 2020 / 2021, les frais pédagogiques de l'IR2F passent de 65 € à 80 € par module aussi, le Président expose les formations qu'il souhaite prioriser et qui entrent dans le cadre d'un futur projet de mandature. Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités qui seront arrêtées lors du prochain Comité de Direction.

#### n) Suspensions des licenciés

A ce jour, certains clubs et licenciés ont formé des recours auprès du Comité National Olympique Sportif et Français (CNOSF) contre la décision du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 relative aux modalités de purge des suspensions à temps. Le conciliateur désigné dans le cadre de ces affaires, a estimé qu'un doute pesait sur la légalité de la mesure ainsi prise et a proposé à la Fédération de l'annuler. Par conséquent, afin d'éviter un surplus de contestations en cette fin de saison particulière, le Comité Exécutif de la FFF a décidé de suivre les recommandations du CNOSF.

Dès lors, les dates d'exécution des suspensions à temps ne devront faire l'objet d'aucune modification et leur purge pourra prendre en compte la période allant du 13 mars au 30 juin 2020, quand bien même aucune compétition n'a eu lieu.

Le Comité de Direction prend note de cette directive en attente de la communication qui émanera de la FFF.

o) Fonds de Solidarité au Football Amateur

Il s'agit du Fonds de solidarité national dont l'aide correspond à 10 euros par licencié que percevront tous les clubs affiliés, s'ils la sollicitent.

Pour en bénéficier, il suffit de répondre par oui ou par non à une question très simple présente sur la première partie d'un formulaire qui s'affiche automatiquement à l'ouverture de Footclub : « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? Aussi, dans le cas où un club aurait fait une erreur, il aura la possibilité de faire une demande officielle par mail à l'adresse fonds-solidarite@lbfcc.fff.fr, qui se chargera alors de la relayer auprès de la FFF.

Chaque club faisant la demande percevra une aide correspondant à l'équivalent de 10 euros par licencié (nombre de personnes licenciées au sein du club au 30 juin 2020, non prise en compte des double licences). Pour rappel, sur les 10€, la Fédération apporte 7,00 €, la Ligue 1,50 € et le District 1,50 €.

Pour chaque club qui en fait la demande, le compte club « Ligue » sera crédité de 5,00 €. Simultanément, le compte club « District » sera également crédité de 5,00 €, ce qui correspondra donc à la somme de 10,00 € citée précédemment.

p) Soirée des Champions

Le Président informe le Comité de Direction de l'organisation de la Soirée des Champions qui aura lieu le mardi 15 septembre et en définit les critères afin de récompenser l'ensemble des clubs icaunais.

Le Comité de Direction valide les critères d'attributions des aides à destination des clubs.

Les invitations pour cette soirée seront envoyées fin août.

Une réunion préparatoire sera organisée le jeudi 3 septembre à 19h.

q) Assemblée Générale du 10 novembre 2020

Rappel : Article 16 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football

Commission de surveillance des opérations électorales

*Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.*

(...)

*Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus. Elle a compétence :*

- *pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort*
- *accéder à tout moment au bureau de vote ;*
- *adresser au comité de direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires;*
- *se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;*
- *exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.*

Le Comité de Direction souhaite que l'appel à candidature soit proposé dans la première quinzaine du mois de septembre et vise ainsi à informer publiquement tous les candidats potentiels et constitue en même temps un rappel de la réglementation applicable en matière d'élection, qui doit permettre de limiter le risque de recevoir des candidatures incomplètes et/ou hors délai.

Le Comité de Direction mandate la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) afin qu'elle puisse lors du prochain Comité de Direction (27/08/2020), pour l'élection du Comité de Direction et la délégation du District à l'AG de la Ligue :

- présenter le calendrier électoral
- rappeler les conditions générales et particulières d'éligibilité
- proposer un (des) modèle(s) type(s) de déclaration(s) de candidature(s)
- rappeler les formalités relatives à la convocation de l'AG

La secrétaire générale est missionnée pour le suivi de ce dossier en lien avec la CSOE.

### **3. Rapports et nominations des commissions**

L'Assemblée Générale du District de l'Yonne ayant lieu le 10 novembre, le Comité de Direction prolonge la composition de l'ensemble des commissions jusqu'à cette date hormis les commissions suivantes :

➤ Commission Départementale d'Arbitrage :

La composition de la CDA sera adoptée par le Comité de Direction lors de sa prochaine réunion.

La CDA propose la nomination des 3 arbitres D3 suivants :

- ALLARD Mickaël
- BELLON Pierre
- MARY Pascal

La CDA propose les affectations des arbitres pour la saison 2020/2021 :

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination des arbitres ([Annexe 3](#))

La CDA propose la nomination des observateurs pour la saison 2020/2021 :

- Aurélien CHATON
- Philippe CHANUDET
- Alexis GIL
- Adil MALDOU
- Laurent KLIMCZAK
- Hakim MALKI
- Stéphane MOREL
- Mathieu PINGUET
- Steve RIVIERE
- Guillaume VIÉ
- Gilles TABOUREAU

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination de ces observateurs.

➤ Commission des délégués : composition et nominations des délégués officiels du District de l'Yonne de Football

Président : Christophe CAILLIET

Membres

- BARRAULT Norbert
- CHERY-FLOCH Christine
- ELLUL Bernard
- MENARD José
- VIÉ Florence
- L'ensemble des membres du Comité de Direction

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination de ces délégués officiels.

➤ Commission départementale de surveillance des opérations électorales :

Suite à la démission de Patrick SABATIER et aux candidatures de Mmes DE SINGLY Alexandra et MAISON Véronique, il est proposé au Comité de Direction la composition de la commission suivante :

- Président : Alain MONTAGNE

Membres : Mmes DE SINGLY Alexandra et MAISON Véronique ; MM. CHATON Philippe, FROMONOT Marc, RENAULT Thierry, VILAIN Sébastien

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la composition de cette commission.

➤ Commission Départementale de Féminisation

La Présidente informe de la démission de Mme Christine CHERY-FLOCH au sein de la commission de féminisation ;

Le Comité de Direction la remercie pour les services rendus au sein de cette commission.

La Présidente de la commission départementale informe le Comité de Direction de la candidature de Mmes :

- Magali ROBERT
- Laure REQUILLARD

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces candidatures

➤ Composition de la commission jusqu'à l'AG électorale :

- Présidente : Mme Florence BRUNET
- Membres : Mmes Alexandra DE SINGLY, Véronique MAISON, Anne PERCHE, Héloïse PICARD, Laure REQUILLARD, Magali ROBERT, Stéphanie ROCHE, Florence VIÉ, Nathalie VILAIN, MM. Dany MOINE, Jean MOUREY.

➤ Commission formation et accompagnement des clubs

Suite à la démission d'Éric FRÉMION, la composition de la commission est :

- Présidente : Florence BRUNET

- Membres : Mme Catherine FONTAINE, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Stéphane MOREL et Bruno BILLOTTE (au titre des salariés)

➤ Commission médicale

Suite à la démission d'Éric FRÉMION, la composition de la commission est :

- Président : Cédric PLEUX
- Membres : MM Christophe CAILLIET et Patrick SABATIER

➤ Commission valorisation de l'esprit sportif

Suite à la démission d'Éric FRÉMION, la composition de la commission est :

- Président : Christophe CAILLIET
- Membres : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL et Stéphane MOREL

➤ Commission départementale des statuts, règlements et obligations des clubs

La commission départementale des statuts, règlements et obligations des clubs a validé les demandes d'entente par PV téléphonique.

➤ Commission d'appel

Candidature de M. COURANT Benjamin (commissions d'appel réglementaire et disciplinaire).

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette candidature.

➤ Commission Technique

La commission technique présente leur projet pour la saison 2020-2021 ainsi que le calendrier jeunes et des formations.

Le Comité de Direction valide le calendrier général jeunes et le calendrier des formations ([Annexes 6 et 7](#))

#### **4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

a) Les clubs non en règle financièrement

**Rappel :** En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget 2019/2020 et précise que le budget prévisionnel 2020/2021 sera présenté au prochain Comité de Direction.

c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Annexe 1 du District de l'Yonne de Football

Le Trésorier fait part de légères modifications sur la forme du document adopté le 4 juin dernier et propose une nouvelle adoption par le Comité de Direction.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les dispositions financières de la saison 2020 / 2021 (*Annuaire du District -Droits financiers et Amendes-*) ([Annexe 4](#))

e) Relevé compte clubs :

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la procédure financière pour la saison 2020 / 2021 ([Annexe 5](#))

## **5. Questions diverses**

- Informations relatives à la suppression des prolongations en Coupe de France.
- Rappel : Fermeture estivale du District du 1<sup>er</sup> au 17 août inclus.

### **Prochaine réunion du Comité de Direction**

- Jeudi 27 août 2020
- Jeudi 15 octobre 2020
- Jeudi 12 novembre 2020
- Jeudi 17 décembre 2020

**Le Président du District de l'Yonne de Football**  
Christophe CAILLIET

**La Secrétaire de séance**  
Florence BRUNET

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des RG »